



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Objet

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

## Tarifs

Notre organisme de formation n'est pas assujéti à la TVA. Tous nos tarifs s'entendent nets de taxes.

Ils comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du stagiaire.

## Inscriptions, facturation, règlement

L'inscription d'un stagiaire est prise en compte à réception :

- ♦ Du bulletin d'inscription dûment complété, signé et tamponné, au minimum 2 semaines avant le démarrage de la formation.

Pour certaines formations, un chèque d'acompte d'un montant égal à 30 % du prix de la formation pourra être demandé. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Au plus tard une semaine précédant le début de la formation, nous vous enverrons :

- ♦ La convention de formation, en deux exemplaires. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Passag/e/s un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

- ♦ La convocation à la formation

- ♦ Le programme détaillé de la formation et toutes les informations utiles à la bonne organisation de la formation

(plan d'accès, liste des hébergements et des restaurants situés à proximité)

À la fin de la formation, nous vous transmettrons la facture et l'attestation de présence.

Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant.

## Prise en charge directe par l'OPCA

Si vous souhaitez que le règlement soit émis par l'OPCA dont vous dépendez, il vous appartient de :

- ♦ Nous préciser ces modalités spécifiques de prise en charge sur votre bulletin d'inscription
- ♦ Nous adresser une copie de la « demande de gestion de stage » que vous aurez formulée auprès de votre OPCA.

- ♦ Nous retourner, au plus tard le dernier jour du stage, l'accord de prise en charge reçu de votre OPCA ainsi que la convention de formation signée.

Si vous obtenez cet accord au plus tard 48 h avant le début de la formation, vous pourrez nous le transmettre accompagné d'un chèque correspondant, non pas aux 70 % restants, mais au solde de la formation déduction faite du montant de la prise en charge de l'OPCA.

Si et seulement si ces conditions sont remplies, nous procéderons à une facturation directe à votre OPCA, conformément au taux de prise en charge pour lequel vous aurez obtenu un accord.

Si la totalité des coûts sont pris en charge par l'OPCA, nous vous retournerons le chèque d'acompte de 30 % accompagné de l'attestation de présence.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, vous serez redevable de l'intégralité du coût de la formation et serez facturé du montant correspondant.

## Annulation et report du fait de l'OF

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure (défaillance d'un formateur, grèves des transports, mauvaises conditions météorologiques, problème de salle) ou d'un nombre de participants insuffisants, conformément au nombre de participants minimum que nous nous sommes fixés pour chacun des modules proposés dans notre catalogue.

Dans ce cas, l'ensemble des participants seront prévenus par mail et par téléphone.

En cas de report de la formation, vous êtes libre de maintenir ou non votre inscription. En cas de « désinscription », comme en cas d'annulation, nous vous retournerons le chèque d'acompte.

## Annulation et report du fait du stagiaire

Toute demande d'annulation doit être effectuée par écrit.

En cas d'annulation dans un délai de moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, 30 % du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Dans la limite des places disponibles, vous pouvez reporter, une fois et sans pénalité, votre inscription sur une session programmée ultérieurement au cours des 12 mois suivants. Vous avez aussi la possibilité de remplacer le

participant initialement inscrit par un autre participant.

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Une formation non achevée ne pourra en aucun cas donner lieu à une prise en charge, même partielle, de la part de l'OPCA.

## Propriété intellectuelle

Les programmes et supports de formation reste la pleine propriété de l'organisme de formation.

Toute reproduction et diffusion à des fins commerciales, ainsi que tout enregistrement des sessions de formation sont strictement interdits.

## Résolution de litiges Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

Tout litige ne pouvant faire l'objet d'un règlement à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

## Communication

Le client accepte d'être cité par Passag/e/s comme client de ses offres de services, au frais de Passag/e/s. Le client autorise Passag/e/s à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, sur son site internet et également dans ses listes de références et ses propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

## Protections des données à caractère personnel

Passag/e/s dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les inscriptions des stagiaires aux formations. Il convient aux clients d'en informer les stagiaires qu'ils inscrivent.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de Passag/e/s et ne peuvent être communiquées qu'aux salariés de Passag/e/s. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant une demande écrite à Passag/e/s, 54 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS